

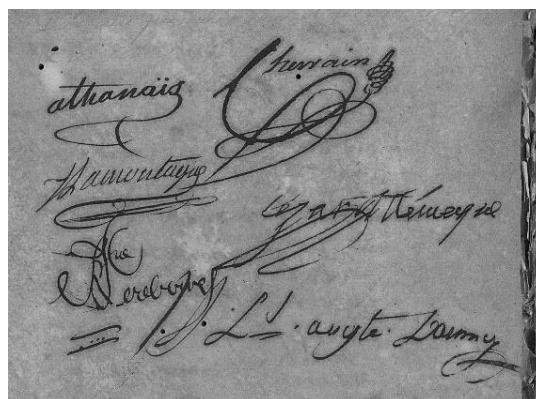
Mon ancêtre aux multiples facettes, André CHERVAIN, d'Angoulême au Cap-Français

Cynthia Lebel (janvier 2024)

Introduction

Dans mon article précédent intitulé « Mes Ancêtres Baudouin Desmarattes, de La Rochelle à Jacmel », vous avez rencontré mon ancêtre Athénaysse Belzamine DESMARATTES, une mulâtresse née en esclavage à Jacmel, Saint-Domingue. Belzamine a eu une fille nommée Marie Michelle Ulna CHERVAIN, une mulâtresse libre et ma troisième arrière-grand-mère. Confirmer l'identité du père d'Ulna a été difficile. Ses actes de naissance et de mariage sont introuvables. L'acte de décès d'Ulna en 1858 confirme que Belzamine était sa mère, mais le prénom du père n'est pas mentionné. J'ai trouvé les actes de naissance de deux filles nées de Belzamine, les sœurs d'Ulna, mais le père est toujours désigné « sieur Chervain » ou « citoyen Chervain » et, bien que l'homme ait eu une signature très élégante, il ne signait pas son prénom. Très frustrant. Puis une énorme percée : j'ai trouvé l'acte de mariage de 1807 pour le couple Chervain Desmarattes. Malheureusement, à l'exception des signatures sur la dernière page (voir image ci-après), l'écriture était si pâle que de grandes parties de l'acte étaient illisibles.

Un ami généalogiste a gentiment offert de m'aider à déchiffrer ce qu'il pouvait de l'acte. En jouant avec le contraste, et en comparant les parties similaires d'autres actes de mariage plus lisibles dans le même registre, il a pu en faire une transcription partielle. Et c'était plus que suffisant. L'acte identifiait le marié comme étant Guillaume André Chervain, 33 ans, propriétaire foncier résidant à Port-au-Prince et natif du Cap-Haïtien, fils naturel de défunt André Chervain et de Julie Chervain, résidente de Port-au-Prince. Le couple a également légitimé trois enfants sur leur acte de mariage ; leurs noms n'étaient pas lisibles, mais il s'agissait sans doute d'Ulna et ses deux sœurs.



Cet article traite du père de Guillaume André, André Chervain. J'ai retracé mes ancêtres Chervain en France jusqu'aux années 1600. André est né en 1723 à Angoulême. Son père, Pierre Chervain, était tailleur et son grand-père, Jean Chervain, était un maître tailleur qui travaillait pour des gens riches et célèbres.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Très jeune, André se rend en Martinique où il vit pendant dix ans. Puis, en 1748, il s'installe à Saint-Domingue, où il s'établit et vit jusqu'à sa mort en 1780. Un de ses frères, Jacques Chervain, vivait avec lui à Saint-Domingue au moment de la mort d'André.

André est l'ancêtre que je connais le plus sur le plan personnel. J'ai trouvé de nombreux documents écrits de sa main et c'est comme si je l'entendais parler. Au début, j'ai été surprise par la quantité d'informations que j'ai pu trouver à son sujet, mais au fur et à mesure que je me faisais une idée de sa personnalité, j'ai réalisé qu'André voulait être vu, et il y a si bien réussi qu'il a pu me rejoindre à travers les siècles. C'est un personnage fascinant. Alors que j'en découvrais plus sur lui, j'oscillais entre l'aversion et une admiration réticente. Mais en fin de compte, j'ai décidé que puisque je n'avais pas toutes les informations, je ne devais pas le juger ; une bonne règle à suivre dans tous les cas. Mais je ne peux pas m'empêcher d'être fascinée par cet homme et d'éprouver un curieux attachement de généalogiste envers lui. Je suis reconnaissante à André de m'avoir donné un petit aperçu du contenu de son cœur et de son esprit.

André était propriétaire d'une plantation de café nommée Moka. Cette plantation était située dans le quartier du Moka Neuf de la commune de Limonade près du Cap Français (aujourd'hui le Cap-Haïtien). Au moment de sa mort en 1780, André résidait non loin de là, à Petite-Anse, sur la plantation de l'ancien intendant, Alexandre Jacques de BONGARS. Avec le gouverneur général, l'intendant était l'un des deux fonctionnaires les plus importants de la colonie. André était le mandataire de Bongars et gérait sa plantation depuis dix ans. Selon son acte d'inhumation, André avait également été capitaine de la compagnie des dragons, milice de Limonade.

Comme la plupart des planteurs, André possédait plusieurs esclaves. Au cours de mes recherches, j'ai découvert que l'une de ces esclaves était la mère de Guillaume André, une femme noire nommée Julie. Cela signifie que mon ancêtre Guillaume André était un mulâtre né en esclavage.

La succession d'André Chervain

Les documents notariés relatifs à la succession d'André Chervain m'ont fourni l'information qui a confirmé qu'il était le père de Guillaume André, ont révélé l'identité de la mère et m'ont permis de retracer les ancêtres d'André en France. Ces documents contenaient aussi de nombreuses surprises et énigmes, et exposaient la complexité des relations entre les esclaves et les maîtres.

André a écrit son testament final et un codicille les 3 et 5 mars 1780, respectivement. Il fut inhumé quelques jours plus tard, le 16 mars, et les documents furent déposés auprès du notaire le lendemain par l'exécuteur testamentaire, un homme du nom d'Antoine FOURESTIER. Bizarrement, André n'a pas écrit son testament d'une manière suggérant qu'il savait qu'il allait mourir bientôt. Qui sait, il y a peut-être un meurtre mystère derrière tout cela...

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

André n'a pas utilisé les services d'un notaire pour rédiger son testament. Il était très lettré et semblait être familier avec les formules et les clauses notariales standard de l'époque. En fait, dans un autre document de 1775, André est dit notaire au Cap-Français, alors peut-être avait-il pratiqué le notariat ; cependant, il n'y a pas d'autres preuves à l'appui, ce qui est étrange, car les notaires étaient généralement bien documentés.

Le testament et le codicille d'André sont compliqués, prolixes, et semblent se contredire à certains endroits. Il y a inclus des dispositions pour toutes les éventualités imaginables afin de s'assurer que ses dernières instructions seraient suivies à la lettre, et que ses proches en France ne seraient pas en mesure de s'opposer à ses souhaits. Les documents comprennent un inventaire de la plantation Moka, avec une liste nominale des esclaves et leur valeur estimée. Il y avait 92 esclaves sur la plantation, pour une valeur totale estimée à 181 600 livres. Les terres, les cultures de café, les outils et l'équipement pour la transformation des grains de café et les bâtiments, qui comprenaient la maison principale, les magasins, les cases pour loger les esclaves et stocker l'équipement, et une autre servant d'hôpital, étaient estimés ensemble à 153 900 livres. Je suppose que ces montants étaient en argent colonial. À l'époque, une livre argent français équivalait à peu près à une livre et demie argent colonial. En monnaie d'aujourd'hui, la valeur des actifs de la plantation représente environ 2,5 millions d'euros. Comme vous le verrez plus bas, André possédait également des animaux, ainsi que d'autres biens immobiliers dans la région.

André déclare dans son testament qu'il était veuf et qu'il ne s'était pas remarié. Je n'ai pas trouvé l'identité de sa femme. Il nomme un certain nombre d'individus de couleur comme bénéficiaires de sa succession ; ils sont listés ci-après. Je pense qu'il est juste de supposer que les enfants mulâtres qui étaient légataires de la succession d'André étaient ses enfants, bien qu'il soit possible que certains d'entre eux aient été les enfants de son frère Jacques.

Legs aux personnes de couleur, libres ou esclaves

1 Julie, esclave noire (mon ancêtre) et ses enfants :

Marie Thérèse, mulâtresse libre, encore mineure mais qui semblait vivre indépendamment de sa mère puisqu'André lui léguait des biens indépendamment du reste de la famille

Guillaume André, mulâtre libre (mon ancêtre) âgé de presque 8 ans

Marie Françoise Augustine, esclave mulâtresse âgée de 4 ans et demi.

Voici ce qu'André léguait à Julie et ses enfants :

La liberté pour Julie et Marie Françoise Augustine.

Six esclaves pour Julie et Marie Françoise Augustine, sans compter les trois esclaves que Julie possédait déjà ou celui que Guillaume André possédait. Une autre

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

esclave attachée à l'atelier de la plantation avait été promise à Julie depuis longtemps et devait lui être livrée à la mort d'André.

La moitié d'un petit terrain situé à Sainte-Suzanne, paroisse Sainte-Anne de Limonade, avec les deux bâtiments qui s'y trouvaient. Les deux tiers du mobilier et des articles ménagers à Petite-Anse (résidence d'André sur la plantation de Bongars). Les deux tiers du troupeau de bovins. Un cheval nommé Milord et une mule nommée Mignonne.

Pendant dix ans, une pension annuelle de 1 000 livres, payée toujours une année à l'avance, pour servir de pension alimentaire à Julie, Marie Françoise Augustine, Guillaume André et leurs domestiques.

Au cas où le frère d'André, Jacques Chervain, serait mort avant André, la moitié des vêtements d'André irait à Guillaume André.

Pour Marie Thérèse, une esclave, toutes les volailles, moutons et cochons, deux vaches laitières, et pendant dix ans, une pension annuelle de 400 livres, payée toujours une année à l'avance.

2 Claire, esclave noire, et ses enfants :

Françoise, mulâtresse libre

Pierre, esclave noir.

Pierre, étant noir, n'était évidemment pas le fils d'André. André n'a pas traité Pierre dans son testament de la même façon qu'il a traité sa demi-sœur mulâtresse ou les enfants de Julie. Cependant, je crois qu'il voulait garder la cellule familiale unie en donnant sa liberté à Pierre.

Voici ce qu'André léguait à Claire et ses enfants :

La liberté pour Claire et Pierre.

Quatre esclaves, sans compter les esclaves qui pourraient être au service de Françoise au moment de la mort d'André. Une autre esclave attachée à l'atelier de la plantation avait été promise à Claire depuis longtemps et devait lui être livrée à la mort d'André.

L'autre moitié du terrain à Sainte-Suzanne, et comme il n'y avait pas de bâtiments sur cette parcelle, deux bâtiments devaient y être construits en utilisant des matériaux de bonne qualité pour loger la famille et leurs domestiques. L'autre tiers du mobilier et articles ménagers à Petite-Anse. L'autre tiers du troupeau de bovins. Un cheval anglais nommé Carleton et une mule nommée Pierrot.

Pendant dix ans, une pension annuelle de 1 000 livres, payée toujours une année à l'avance, pour servir de pension alimentaire à Claire, Françoise, Pierre et leurs domestiques.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Il semblerait qu'André avait déjà affranchi trois des enfants. L'octroi de la liberté à Julie, Claire et les autres enfants était très important pour André puisqu'il a inclus plusieurs déclarations dans son testament indiquant que ce devait être une priorité, et que ses héritiers légaux (c'est-à-dire ses parents français) risquaient de perdre leur part d'héritage s'ils négligeaient ou entravaient cette requête.

André indique que les mères pourraient profiter de la propriété héritée tant qu'elles vivraient, mais sans pouvoir la vendre, échanger ou hypothéquer. Après leur décès, les biens seraient transmis à leurs enfants, qui pourraient en disposer comme ils le souhaitent une fois qu'ils auraient atteint leur majorité. André ajoute même une clause indiquant que dans le cas où la liberté ne pourrait pas être obtenue pour les mères, la propriété irait à ceux et celles de leurs enfants qui étaient déjà libres, à savoir Guillaume André et Françoise.

André a également essayé d'être juste en donnant les deux tiers des meubles, des articles ménagers et des surplus d'animaux à Julie (un tiers pour chaque enfant qui vivait encore avec elle) et l'autre tiers à Claire (pour sa fille Françoise). Il est également évident qu'il voulait assurer le bien-être et l'avenir des enfants. Il stipule que pendant que les mères attendaient leur héritage et que leurs nouvelles demeures à Sainte-Suzanne soient prêtes, elles, leurs enfants et leurs domestiques devaient être nourris et recevoir un logement convenable sur la plantation Moka. Il demande également à son exécuteur testamentaire de prendre les deux familles sous sa protection et de veiller à ce que les enfants aient la possibilité d'apprendre un métier de leur choix.

Un fait surprenant : André déclare dans son testament qu'il devait à Julie et Claire 1 800 livres à chacune, argent que les deux femmes lui avaient prêté pendant une période de besoin. Comment les femmes avaient-elles obtenu cet argent ? André aurait-il payé Julie et Claire pour leur travail ? Avaient-elles la liberté de faire leur propre commerce comme cultiver un jardin et en vendre le produit au marché ? De plus, je crois qu'André était riche, alors je me demande dans quelles circonstances il aurait eu besoin d'emprunter de l'argent aux deux femmes. Vous aurez remarqué qu'André avait déjà fait don d'esclaves à Julie et Guillaume André; il est possible que certains de ces esclaves aient été utilisés pour générer des revenus pour Julie. Une chose que j'ai remarquée, c'est que, à l'exception peut-être de l'enfant esclave noir nommé Pierre, aucune de ces personnes ne figurait sur la liste des esclaves de l'inventaire de la plantation Moka mentionnée plus haut, ce qui me porte à croire qu'André ne les considérait plus comme des biens monétaires.

3 Victoire dite Guingué, esclave noire âgée d'environ 40 ans, et **son fils Jean**, mulâtre libre âgé d'environ 16 ans. Victoire vivait avec un homme noir, un esclave nommé **Vieux François** âgé d'environ 55 ans et natif du Congo.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Voici ce qu'André léguait à Victoire, Vieux François et Jean :

La liberté pour Victoire et Vieux François.

Pour Victoire et Vieux François, aussi longtemps qu'ils vivraient, une pension de 300 livres chacun (annuellement ?) pour leur servir de pension alimentaire et un terrain situé dans la Savanne de Limonade, qu'ils pourraient utiliser aussi longtemps qu'ils vivraient, si cette parcelle appartenait encore à André au moment de sa mort. Si ce n'était pas le cas, un logement devait leur être fourni aux frais de la succession.

Pour Jean, une pension annuelle de 400 livres pour son entretien jusqu'à ce qu'il atteigne sa majorité et deux esclaves mâles de son âge, qui devaient être mis à ferme à son profit, et qui devaient lui être livrés une fois qu'il aurait atteint la majorité.

Au cas où le frère d'André, Jacques Chervain, serait mort avant André, l'autre moitié des vêtements d'André irait à Jean.

Il semblerait qu'André avait déjà affranchi Jean. Je suis un peu surprise par les legs fait à Victoire et Vieux François. Peut-être qu'André l'avait-il fait pour que Jean n'ait pas à utiliser ses revenus pour subvenir aux besoins de sa mère et son partenaire. De toute évidence, André voulait assurer le bien-être et l'avenir de Jean. Il a également demandé à son exécuteur testamentaire d'utiliser l'argent de la succession pour payer son apprentissage.

4 Émilie GRANDJEAN, quarteronne libre, fille naturelle de la défunte Catherine PINCEMAILLE, mulâtresse libre. La grand-mère maternelle d'Émilie, Nanette Pincemaille, une femme noire libre, était la matriarche d'une famille de couleur assez riche à Limonade¹. Je ne sais pas d'où vient le nom de famille d'Émilie. Était-elle une enfant Chervain ? Ou peut-être que les Pincemaille étaient de bons amis et qu'André leur devait une dette de gratitude ?

Voici ce qu'André léguait à Émilie, un don généreux si elle n'était pas liée à lui par le sang :

Une maison sur son terrain à l'Embarcadère de la Petite-Anse, pour qu'elle puisse en profiter aussi longtemps qu'elle vivrait, sans la possibilité de la vendre ou hypothéquer, mais seulement pour qu'elle puisse profiter de l'argent du loyer. Après sa mort, la maison devrait passer à ses enfants si elle en avait ; sinon, à deux de ses tantes. Si des montants de loyer étaient dus au moment du décès d'André, ils devaient être donnés à Émilie. Au moment de la rédaction du testament, la maison était louée par un homme nommé TANNERET pour un loyer de 1 500 livres par année.

La somme d'environ 600 livres que l'oncle d'Émilie, François Pincemaille, devait à André, si cette dette existait encore après la mort d'André.

¹ *Blue coat or powdered wig, free people of color in pre-revolutionary Saint Domingue*, Stewart R. King, 2001, The University of Georgia State, multiple mentions.
<https://archive.org/details/bluecoatorpowder0000king>

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

5 André, âgé d'environ 32 ans, vivant en Guadeloupe, fils naturel de Rozette BÉDÉE de Guadeloupe. La couleur de ces individus n'était pas mentionnée. André indiquait qu'une religieuse en Martinique saurait où trouver André. André léguait à André une somme de 3 000 livres.

Legs à ses frères et sœurs

André Chervain avait treize frères et sœurs, dont deux demi-frères et sœurs. Je ne sais pas combien d'entre eux étaient encore vivants en 1780. Seuls deux frères, deux sœurs, deux nièces et un neveu étaient désignés comme bénéficiaires de la succession d'André :

1 Son frère Jacques Chervain, âgé d'environ 59 ans, qui vivait avec André à Saint-Domingue. André lui léguait ses vêtements, une pension annuelle de 1 800 livres pour lui servir de pension alimentaire, et un cinquième des profits de la vente éventuelle de la plantation Moka, laquelle vente mettrait fin au paiement de la pension.

2 Son frère Jean Baptiste Chervain, chanoine de la cathédrale d'Angoulême. André lui léguait une pension annuelle à vie de 600 livres, argent français, et un cinquième des profits de la vente éventuelle de la plantation Moka.

3 Sa sœur Françoise Chervain, veuve RICHAIN, 62 ans, vivant en France. André lui léguait une pension annuelle à vie de 400 livres, argent français, et un cinquième des profits de la vente éventuelle de la plantation Moka.

4 Sa sœur Anne Chervain, célibataire, âgée d'environ 55 ans, vivant en France. André lui léguait une pension annuelle à vie de 400 livres, argent français, et un cinquième des profits de la vente éventuelle de la plantation Moka.

5 Ses deux nièces, Madeleine et Jeanne Richain, filles de sa sœur Françoise. André leur léguait chacune une somme de 4 000 livres, argent français, pour leur dot.

6 Son neveu Pierre Albert, âgé d'environ 40 ans, fils d'une sœur décédée pour qui André avait beaucoup d'affection (en fait, il s'agissait d'une demi-sœur aînée nommée Anne). André a écrit qu'il pensait que Pierre vivait à Port-au-Prince où il était connu sous le nom de « Martin l'aubergiste ». André lui léguait un cinquième des profits de la vente éventuelle de la plantation Moka.

André précisait que la plantation Moka ne devait pas être vendue avant que toutes les dettes, ainsi que les divers legs et dons, soient payés, légués et donnés. Il est clair qu'André ne faisait pas confiance à ses frères et sœurs puisqu'il avait inclus plusieurs clauses menaçant de les déshériter si ses dernières volontés n'étaient pas respectées. À propos de son frère Jacques, celui qui vivait avec lui à Saint-Domingue, André ordonnait que Jacques ne mette jamais les pieds sur la plantation Moka après la mort d'André s'il voulait recevoir sa pension, donnant même la permission à l'exécuteur testamentaire de l'expulser de l'endroit si nécessaire. Et à propos de sa sœur Françoise, il ordonnait expressément que l'argent de la dot soit donné directement à ses filles, en précisant que l'argent de la part de Françoise dans la plantation ne

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

devait servir qu'à acquérir des biens immobiliers ou des investissements sûrs, dont Françoise pourrait jouir aussi longtemps qu'elle vivrait, et que ces biens devraient être transmis dans leur intégralité à ses filles après sa mort.

Selon l'homologation du testament d'André datée du 25 septembre 1781, les héritiers de Chervain n'ont pas contesté le testament. D'après les actes notariés de réception et de décharge que j'ai pu trouver pour les années 1781, 1782 et 1783, Fourestier, qui avait accepté le rôle d'exécuteur testamentaire, a rempli au moins certaines des dernières volontés d'André pour Julie, Claire et leurs enfants. Toutes les libertés ont été accordées, les meubles, les articles ménagers et les animaux ont été transférés et les pensions annuelles ont été versées. Dans ces actes, Julie avait adopté le patronyme « dite Tigré », et Claire le patronyme « dite Touséra ». Je crois qu'il s'agissait de noms de l'idiome africain qui leur avait été attribués lorsqu'elles ont été libérées, conformément à la loi de 1773 interdisant aux personnes de couleur libres d'adopter des noms de familles de blancs². D'après l'acte de décès de Julie en 1858, elle avait ensuite adopté le patronyme de Chervain.

Le mémoire d'André Chervain

En 1779, un an avant sa mort, André fait une demande pour obtenir des lettres de noblesse afin d'être admis dans l'Ordre des Chevaliers de Saint-Michel. Il inclut un mémoire à cette demande. Ce mémoire fournit des informations sur le cheminement d'André, ainsi qu'un aperçu de ses intérêts personnels et de ses ambitions professionnelles. Vous trouverez ci-après un résumé de son contenu. J'ai pu trouver les preuves qui appuient un bon nombre des assertions d'André, que je vous présente également.

André écrit qu'il a vécu en Martinique pendant dix ans avant d'aller s'établir à Saint-Domingue en 1748. Si cela est exact, il aurait eu environ 15 ans quand il a émigré de France à la Martinique. Je ne sais pas si son père était encore en vie à l'époque. Sa mère était décédée en 1737, peu après un accouchement. André était donc très jeune lorsqu'il est allé en Martinique. Peut-être y est-il allé avec un frère aîné, mais il est tout à fait possible qu'il y soit allé seul. Un ami généalogiste a suggéré qu'André s'était peut-être retrouvé aux Antilles après s'être enrôlé dans l'armée. Je n'ai trouvé aucune trace d'André en Martinique. Étant l'un de quatorze enfants, il est peu probable qu'André ait eu droit à une part substantielle d'héritage, il donc dû construire seul sa fortune et, comme beaucoup de jeunes hommes à l'époque, il est allé pour cela aux Amériques, la terre des opportunités.

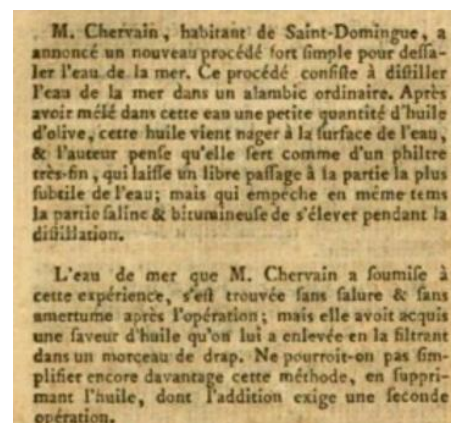
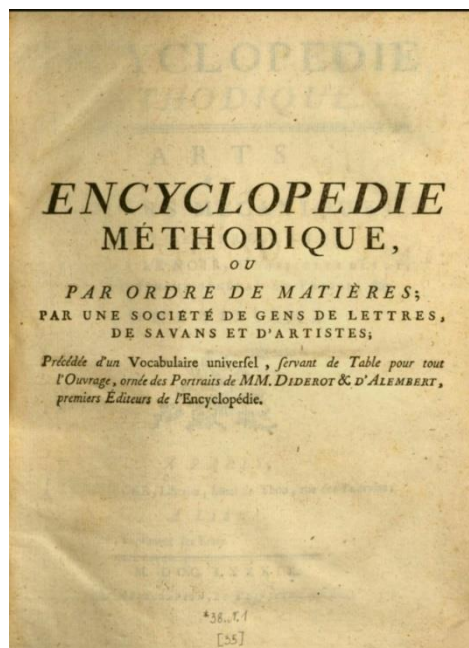
Moins d'un an après son arrivée à Saint-Domingue, André reçoit de l'intendant Simon Pierre MAILLART les commissions de garde des magasins du roi et de trésorier de la marine à Fort-Dauphin (aujourd'hui Fort-Liberté), ville située à environ 50 km à l'est du Cap-Français. André occupe ce poste pendant deux ans et accepte ensuite la commission de secrétaire du gouvernement au Cap-Français, sous la direction du marquis Achille de COCHARD de CHASTENOYE, lieutenant de roi à Saint-Domingue et gouverneur spécial au Cap-Français. André raconte ensuite comment, après avoir

² <https://archive.org/details/lesystemecolonia00vast/page/74/mode/2up> (p. 74).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

été recommandé au ministre de la Marine, Antoine Louis ROUILLÉ, par les gouverneur général et intendant, le comte Emmanuel Auguste de Cahideuc DUBOIS de la MOTTE et Jean Baptiste LAPORTE de LALANNE, il avait été nommé au poste d'administrateur des successions vacantes au Cap-Français en 1754. Cependant, en raison d'une série d'événements malheureux qui n'étaient pas sous le contrôle d'André, et dont il a dit qu'il n'était pas libre de donner les détails, il a perdu son emploi quelques mois après sa nomination. Il poursuit en expliquant que face à cette situation cruelle, il s'était retiré dans les montagnes où il avait établi une petite plantation de café, qu'il possédait et exploitait toujours.

J'ai appris par son mémoire qu'André s'était intéressé à la science. Il avait conçu en 1766 un procédé simple pour dessaler l'eau de mer et la rendre potable. Il avait publié cette découverte à plusieurs reprises en France, dans la *Gazette du commerce*, de l'agriculture et des finances » de Bordeaux ^{3[OBJ]} et sa méthode a été publiée, après sa mort, dans une encyclopédie scientifique ^{4[OBJ]} (voir les deux images ci-après). André n'était pas le seul à travailler sur le problème à l'époque, et à mon humble avis scientifique, je ne crois pas que sa méthode était une des plus prometteuses de l'époque. Il est très intéressant de constater qu'un homme sans aucune éducation scientifique (c'est mon hypothèse qu'André ne possédait pas une telle éducation) pouvait publier ses résultats si facilement. Je suppose qu'il suffisait d'avoir l'argent pour payer l'imprimeur et de connaître des gens bien placés.



³ <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32781047d/date&rk=21459;2> ; 17 mars 1767, p. 211 ; 21 mars 1767 (p. 220-222) ; 24 mars 1767 (p. 234-235) ; 4 avril 1767 (p. 260-262) ; 22 septembre 1767 (p. 753-754) ; 17 mai 1768 (p. 393-395) ; 21 mai 1768 (p. 406)

⁴ <https://books.google.ca/books?id=cKxdAAAACAAJ&pg=PA774&lpg=PA774&dq=saint+Domingue+chervain+eau+potable&source=bl&ots=Q3ltZPFvvt&sig=ACfU3U31ZHBWuOUARtyBkrJeWn-3aMoTKA&hl=en&sa=X&ved=2ahUKewi7zqqg0db4AhW9BzQIHfPWB4gO6AF6BAgE EAI#v=onepage&q=saint%20Domingue%20chervain&f=false> (p. 774)

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

En 1766, André se voit offrir par l'intendant Alexandre Jacques de Bongars la commission de garde principal des magasins du roi au Port-au-Prince. André écrit dans son mémoire que le fait d'avoir à se rendre jusqu'au Port-au-Prince l'éloignait de sa plantation, ce qui affectait sa capacité à la gérer correctement, mais qu'il avait accepté le poste par sens du devoir envers son roi et obéissance à son intendant. Environ un an et demi plus tard, le poste d'André est donné à un homme qui avait reçu un brevet du roi, et André se voit promettre le prochain poste vacant comme prix de consolation. Peu de temps après, il est nommé receveur des amendes, droits d'aubaines, déshérences, etc. au Cap-Français. André écrit qu'après avoir occupé ce poste pendant plus de deux ans, il avait démissionné, avec l'approbation et la satisfaction de ses supérieurs, parce qu'il ne trouvait pas que le salaire en valait la peine.

Puis André a poursuivi ses efforts scientifiques. L'une de ces entreprises fut la formulation, en 1769, de son « eau minérale », qu'il vendit pour le traitement des maladies vénériennes et divers autres maux qui affectaient les citoyens et leurs esclaves. André a proclamé qu'il avait réussi à infuser dans l'eau une petite quantité de mercure qui se maintenait en solution de sorte que le liquide en résultant demeurait clair et limpide. Il a publié sa « recette » dans un journal de Saint-Domingue ; voir l'image de la première page de cette publication plus bas⁵. Sa concoction a été vendue par des apothicaires et des chirurgiens à travers Saint-Domingue comme en témoignent les deux publicités aussi montrées plus bas⁶.

Le mercure et ses dérivés étaient largement utilisés pour des applications médicales à l'époque ; cependant, ces substances pouvaient causer un empoisonnement aigu ou chronique. Ce produit de mon ancêtre avait donc le potentiel de nuire à beaucoup de gens, et je voulais comprendre à quel point il était probable que ce potentiel s'était réalisé. Ma fille était étudiante en chimie au moment d'écrire cet article. L'un de ses professeurs était un passionné de la généalogie, alors nous avons pensé qu'il serait peut-être prêt à nous offrir son opinion scientifique sur la recette d'André. Je voulais savoir quels seraient les résultats réels d'un tel procédé. L'eau contenait-elle vraiment du mercure et était-elle toxique pour ceux qui l'avait consommée ? Le procédé de distillation était-il toxique pour celui qui l'avait effectué ?

Le professeur de ma fille a confirmé que l'eau aurait définitivement capté une petite quantité de mercure et qu'il ne recommanderait pas à quiconque d'avaler une telle eau. Cependant, en boire ne serait probablement pas fatal, à moins qu'on en consume de grandes quantités. Le procédé pouvait être plus ou moins toxique pour le travailleur qui y était exposé en fonction du degré d'aération qui existait dans la pièce où se faisait la distillation.


⁵ *American Posters*, 17 juillet 1769 (p. 232-1 à 232-8)

<https://www.dloc.com/AA00000449/00005/images/320>

⁶ *American Posters*, 27 septembre 1769 (p. 357)

<https://www.dloc.com/AA00000449/00005/images/452>

et le 23 octobre 1769 (p. 399) ; <https://www.dloc.com/AA00000449/00005/images/496>

 R E C E T T E

Pour la composition de l'Eau minérale du Sr. CHERVAIN.

LE Sieur *Chervain* a eu l'honneur d'annoncer au Public, que la méthode de sa composition de l'Eau minérale paroitroit au mois d'octobre prochain; mais ce terme ayant paru trop long, non seulement à Mrs. les Souscripteurs, mais encore à Mrs. les Habitans des différens Quartiers de la Colonie, qui tous ont la même impatience de posséder son secret pour en faire une application utile dans leurs ateliers, ou, si l'on veut, pour en faire des essais préliminaires, il s'est déterminé à dévancer le terme qu'il avoit pris pour faciliter les consignations sous le bénéfice desquelles il avoit promis de révéler sa composition.

Le Sieur *Chervain* avouera d'ailleurs que son amour propre (bien pardonnable dans la circonstance) ne lui permet pas de laisser plus long-tems le Public dans l'incertitude trop naturelle qui doit résulter nécessairement de la Lettre qui a précédé le Procès-verbal de Mrs. les quinze Chirurgiens du Cap, du 16 mai dernier. Il est tems que le Public, Juge impartial, décide de cette querelle, & le Sieur *Chervain* ose se flatter que sa décision sera en sa faveur.

Un autre motif enfin force le Sieur *Chervain* de publier sa Recette. Il est sollicité & pressé journellement par un nombre infini de personnes, de leur donner de son Eau minérale: plusieurs même ont proposé de la payer à tel prix qu'il voudroit; mais il l'a refusé constamment; il est vrai qu'il en a donné à quelques personnes, aux instances desquelles il a dû

Plusieurs personnes ayant jugé qu'il seroit salutaire d'ajouter les bois sudorifiques à la composition de l'Eau mercurielle que M. *Chervain* a rendue publique, assurent qu'elles se sont parfaitement bien trouvées d'en avoir fait usage, & que les effets en sont très-prompts & assurés. On en trouvera chez M^{rs} *Labrosse* & *Malafis*, Chirurgiens au Cap, rues de Penthievre & Saint-Jean, à qui il en a déjà été demandé le prix est de 15 liv. la dame-jeanne, attendu l'augmentation des ingrédients & de ce que toute ladite Eau sera distillée. Ils continueront toujours de distribuer l'Eau mercurielle de *Chervain*, à 7 l. 10 s. la dame-jeanne.

A V I S D I V E R S.

M. *Sénéchal*, Apothicaire aux Cayes, prévient le Public qu'on trouve chez lui, l'Eau Minérale de M. *Chervain*, & qu'il la vend sept liv. dix sols la dame-jeanne.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

André a également publié en 1777⁷ une « méthode améliorée » qu'il avait développée pour raffiner le sucre. J'ai aussi trouvé une publication dans une encyclopédie de 1775⁸ où André demande des avis scientifiques sur une substance inconnue, une sorte de sel, qu'il avait essayé sans succès d'identifier par expérimentation depuis 1756. André déclare dans son mémoire qu'il avait conçu une méthode qui pouvait potentiellement éradiquer les fourmis mordantes qui ravageaient la colonie de la Martinique à l'époque, et que la méthode en question y avait été publiée en 1776. Je n'ai pas trouvé cette publication, mais j'ai déniché quatre lettres qu'André avait écrites en 1775 au gouverneur général et intendant de Saint-Domingue, Victor Thérèse CHARPENTIER d'ENNERY et Jean Baptiste Guillemain de VAIVRE, au sujet de cette méthode. MM. d'Ennery et de Vaivre ont demandé à André de leur envoyer un mémoire détaillant sa méthode et l'ont informé qu'un million de livres (!) avait été offerte par la Martinique, et 600 000 livres par la colonie britannique de Grenade, à celui qui pourrait trouver un moyen efficace de détruire les fourmis. André n'a jamais touché cette récompense puisqu'il écrit dans son mémoire qu'il ne savait pas si quelqu'un avait essayé d'appliquer sa méthode, et si oui, si elle avait réussi.

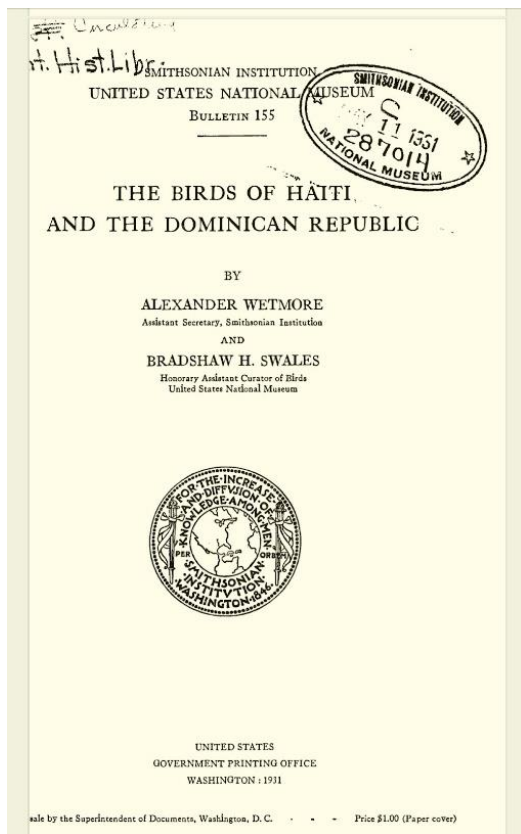
André indique également dans son mémoire qu'il s'intéressait à l'histoire naturelle et qu'il correspondait depuis plusieurs années avec René Antoine FERCHAULT de RÉAUMUR, un éminent scientifique français et entomologiste de premier plan qui a mené des recherches dans des domaines très variés. J'ai découvert que Chervain avait envoyé à Réaumur plusieurs spécimens d'oiseaux qu'il avait capturés à Saint-Domingue. Cette contribution à l'ornithologie a été reconnue dans quelques livres ; voir ci-après des images extraites de deux de ces publications.

André termine son mémoire avec une mention de son soutien principal, une Madame Louise. Je vous parle de cette dame plus amplement ci-après.

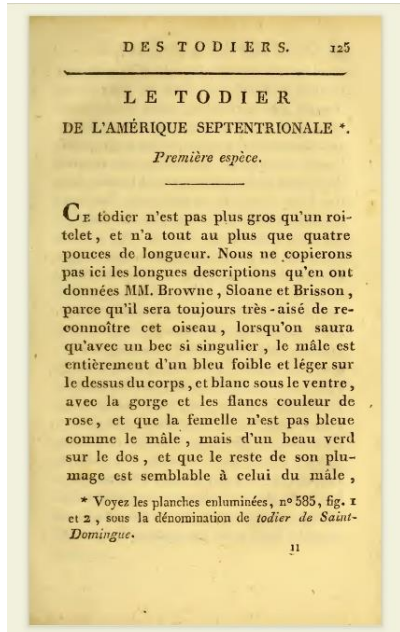
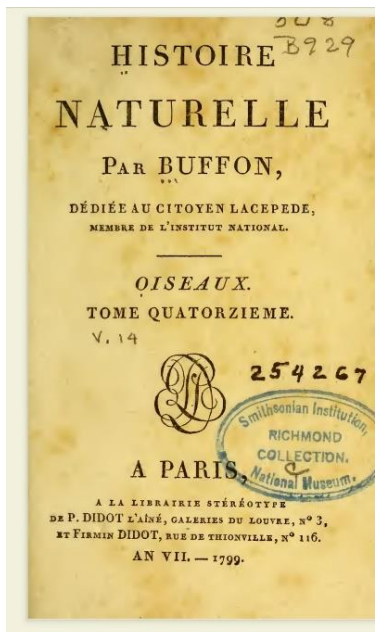
⁷ *Journal Encyclopédique ou Universel*, Année 1777, Tome II, partie II, Imprimerie du Journal (p. 331-338) ; <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1523614z/f1.item>

⁸ *Encyclopedic Journal*, Volume 8, Part 1, Everard Kints, 1775 (p. 146-149) ; https://books.google.ca/books?id=YG7CpDS_Yg0C&pg=PA149&lpg=PA149&dq=journal+encyclopedique+1775+chervain&source=bl&ots=t7gVEnaIZe&sig=ACfU3U35cRlohl2-uZhi8RLpbbeCZZMEJg&hl=en&sa=X&ved=2ahUKEwiInrG16on5AhVfFFkFHYaDCcIQ6AF6BAGDEAI#v=onepage&q=journalencyclopedique%201775%20chervain&f=false

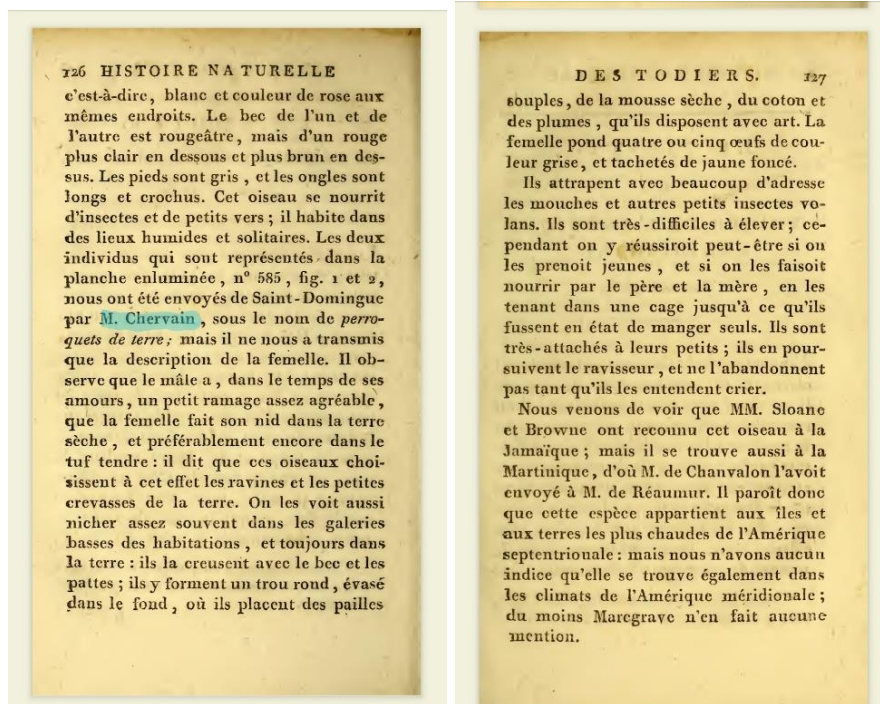
Généalogie et Histoire de la Caraïbe



Mathurin Jacques Brisson in his six-volume work entitled *Ornithologie*, published in 1760, includes recognizable descriptions of thirty-three kinds of birds from Hispaniola, in the collection of M. de Reaumur from species received from a M. Chervain. In some cases male and female of one kind are considered distinct forms, and there are four not included in the number above whose identity is uncertain, as well as three others improperly attributed to Hispaniola. The two types of *Phaenicophilus* erroneously are said to have been collected in Cayenne by Artur. Of the collector Chervain nothing has been learned aside from this mention in Brisson. Apparently he was an industrious naturalist who worked prior to 1760, presumably in the French colony of Haiti. M. de Reaumur may be the person mentioned in the *Journal de Saint-Domingue* (December, 1765, p. 65, and February, 1766, pp. 236-237) as author of a work on entomology, and proponent of the introduction of the cochineal insect to be reared on the abundant cacti of the island. The work of Chervain has been important as the accepted scientific names of a number of birds are based on the descriptions taken by Brisson from his specimens.



Généalogie et Histoire de la Caraïbe



La demande de lettres de noblesse d'André Chervain

Comme mentionné plus haut, André avait un puissant appui qu'il appelait Madame Louise. Ce n'était autre que la princesse Louise-Marie de France (1737-1787), fille du roi Louis XV, aussi connue sous le nom de Thérèse de Sainte-Augustine. Je ne sais pas comment André en est venu à être dans les bonnes grâces d'une femme aussi puissante. Peut-être son père ou son grand-père avait-il été son tailleur ? Cependant, ce n'est pas tout à fait surprenant : selon la biographie de Madame Louise⁹, la reine Marie-Antoinette d'Autriche, épouse du roi Louis XVI le neveu de Madame Louise, se plaignait souvent de toutes les lettres que Madame Louise lui envoyait, ainsi qu'au roi, pour demander des faveurs pour ses nombreux protégés. Cela expliquerait certainement comment André en est venu à avoir accès à toutes les autres personnes influentes qu'il nomme dans son mémoire.

Je suis tombée sur plusieurs lettres échangées entre Madame Louise et le secrétaire du roi au sujet d'André, ainsi que sur la correspondance interne de l'administration royale concernant ces derniers, écrites entre 1776 et 1779. Dans ces lettres, Madame Louise demande qu'on confie à Chervain un poste de premier plan à Saint-Domingue. Elle est très insistante, même irritable, et ne cache pas sa frustration qu'une promesse antérieure de le faire n'ait pas été tenue malgré de nombreuses opportunités. En réponse à l'une de ces lettres, le secrétaire s'excuse et lui explique que le roi et la reine avaient déjà leur propre protégé en vue pour le poste demandé, et que Chervain était riche, alors que cet autre candidat dépendait de cette position pour sa subsistance.

⁹ https://en.wikipedia.org/wiki/Louise_of_France

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Selon une correspondance interne de l'administration royale datée de 1777, le secrétaire rapporta qu'une note incluse dans l'une des lettres de Madame Louise indiquait que Chervain gérait une plantation appartenant à l'intendant Bongars à Saint-Domingue et que l'intendant voulait qu'un poste donné à son gérant Chervain soit compatible avec l'administration des biens de l'intendant. Le secrétaire poursuit en disant que Chervain n'avait pas les qualifications et les titres de compétence requis pour le poste que Madame Louise avait demandé pour lui, c'est-à-dire celui de procureur de la Couronne au Cap-Français. Une autre correspondance interne disait de Chervain qu'il semblait utiliser la protection de Madame Louise pour obtenir une position avantageuse dans la colonie (eh bien oui !).

En 1778, André demande à Madame Louise de l'aider à se faire admettre dans l'ordre des Chevaliers de Saint-Michel en récompense pour les services qu'il avait rendus au commerce et à l'agriculture de Saint-Domingue. André apprend qu'il lui fallait obtenir ses lettres de noblesse avant de pouvoir être recommandé pour l'admission à l'Ordre, et il est averti des coûts monétaires considérables associés à cette demande. Cela ne dissuade pas André qui initie sa demande de lettres de noblesse en août 1778 avec le support du gouverneur général, le comte Robert d'ARGOUT, et de l'intendant Jean Baptiste Guillemain de Vaivre. Cependant, il lui faut attendre jusqu'en décembre 1779 pour que ces deux hommes signent enfin leurs lettres de recommandation. En raison de ce retard, ce n'est qu'au début de l'année 1780 que la demande d'André parvient au bureau de l'administration royale.

En avril 1780, Madame Louise, qui était alors devenue Thérèse de Sainte-Augustine, écrit une lettre au secrétaire du roi pour lui demander de veiller à ce que la demande de lettres de noblesse de Chervain soit prise en compte. Le représentant lui répond quelques jours plus tard, l'assurant qu'il s'en occuperait. Puis une lettre, datée du 17 juin 1780, indique que le mémoire de Chervain avait été examiné et que l'opinion unanime avait été en sa faveur, vu qu'il était bien considéré par plusieurs dignitaires dans les colonies. Le comité était sur le point de faire une recommandation en faveur de la demande de Chervain quand il apprend que Chervain était mort (André avait été enterré le 16 mars 1780). Une note, apparemment ajoutée à la hâte au bas de cette lettre, déclare : « J'apprends qu'il est mort ; en informe Madame Louise ». Et voilà...

Conclusion

Il est difficile de se faire une opinion sur quelqu'un sans connaître les motivations derrière ses actions. C'est déjà difficile de le faire pour les gens que nous connaissons aujourd'hui, ce l'est encore plus pour une personne qui est née il y a 300 ans. Donc, cela peut aller dans un sens ou dans l'autre. On pourrait dire que mon ancêtre André Chervain était un arriviste arrogant, un pseudo-scientifique, vendeur d'huile de serpent, et peut-être même un peu fou, ou on pourrait dire qu'il était ambitieux, ingénieux, audacieux, persistant, et peut-être même un peu brillant.

Qu'en pensez-vous ?

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)